

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

Délibération n°2023.01.008

**Attribution d'un fonds de concours pour l'aide à l'aménagement
d'aire de dépôt de branchage dans la commune de Puymoyen**

LE VINGT QUATRE JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Nathalie DULAIS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Gérard ROY, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Fabienne GODICHAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

Publication : 31/01/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2023

**DÉLIBÉRATION
N° 2023.01.008**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AIDE A L'AMENAGEMENT D'AIRE DE DEPOT DE BRANCHAGE DANS LA COMMUNE DE PUYSMOYEN

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : En favorisant le traitement des déchets végétaux au plus proche de leur production, et si possible leur utilisation dans les communes de production, on limite les émissions de GES des usagers qui évitent de se déplacer en déchèterie, puis aux camions qui transportent les caissons ; le transport s'il y a lieu n'est réalisé qu'en grands volumes, avec du broyat plus dense que des végétaux bruts

Le 28 juin 2018, le conseil communautaire de GrandAngoulême a approuvé, par délibération n°2018.06.232, la création d'un fonds de concours pour l'aide à l'aménagement d'aires de dépôt de branchages dans les communes.

Ces aires permettent de :

- Limiter les déplacements en voiture, pour les particuliers évacuant leurs déchets verts ;
- Limiter les rotations de camions de déchèteries, car le dépôt en déchèterie est évité ;
- « Dé-saturer » les déchèteries pour ce flux qui est en réalité une richesse pour les territoires ;
- Éviter un traitement de déchets verts pour la collectivité.

Le site devra être réservé aux usagers de la commune et fermé soit par un portail, un portique ou barrière.

Une aide à hauteur de 50 % pourrait être attribuée sur le montant HT, dans la limite de 2 000 € par aire communale, avec un paiement à la livraison de l'aire.

Pour obtenir cette aide, la commune doit en faire la demande et fournir les justificatifs (factures) des sommes dépensées pour l'aménagement du site. Elle fera l'objet d'une validation du service déchets ménagers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

Publication : 31/01/2023

La commune de Puymoyen sollicite l'attribution d'un fonds de concours pour son aire de dépôt de branchages. Le coût de l'aire s'élève à 21 621,60 €. Ce site est ouvert depuis novembre 2022. Les factures ont été fournies et le projet a été validé par le service déchets ménagers.

Je vous propose

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 2 000 € à la commune de Puymoyen pour l'aménagement de l'aire de dépôt de branchage.

D'IMPUTER les dépenses au budget Déchets Ménagers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire permettant le versement de l'aide.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230124-2023_01_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023
Publication : 31/01/2023